

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/07/03/2020042089/justel>

Dossier numéro : 2020-07-03/03

Titre

3 JUILLET 2020. - Arrêté royal fixant le modèle de formulaire de déclaration en matière d'impôt des non-résidents (personnes physiques) pour l'exercice d'imposition 2020

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 09-07-2020 page : 50609

Entrée en vigueur : 19-07-2020

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le modèle de formulaire de déclaration en matière d'impôt des non-résidents (personnes physiques) pour l'exercice d'imposition 2020 est déterminé à l'annexe au présent arrêté.

Ce formulaire consiste en trois volets :

1° un volet intitulé "Document préparatoire à la déclaration à l'impôt des non-résidents (personnes physiques) - Exercice d'imposition 2020 - Revenus de l'année 2019 - partie 1" qui contient toutes les mentions nécessaires afin de remplir correctement le volet visé au 3° ;

2° un volet intitulé "Document préparatoire à la déclaration des non-résidents (personnes physiques) - Exercice d'imposition 2020 - Revenus de l'année 2019 - partie 2" qui contient toutes les mentions nécessaires afin de remplir correctement le volet visé au 3° ;

3° un volet intitulé "Déclaration à l'impôt des non-résidents (personnes physiques) - Exercice d'imposition 2020 (revenus de l'année 2019) (partie 1 et partie 2)" qui doit être renvoyé au service mentionné sur le formulaire de déclaration précité.

[Art. 2](#). Le ministre qui a les Finances dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Modèle de formulaire

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 09-07-2020, p. 50636)